



REUNION ORDINAIRE VIRTUELLE DU BUREAU DE L'ASSOCIATION DES BANQUES CENTRALES AFRICAINES (ABCA)

(17 février 2022)

LISTE DES DECISIONS

Le Bureau de l'Association des Banques Centrales Africaines (ABCA) a tenu sa réunion ordinaire virtuelle le 17 février 2022. La rencontre a enregistré la participation de douze (12) Banques Centrales membres du Bureau et de la Commission de l'Union Africaine (CUA).

Elle a été présidée par l'Honorable Madame MALANGU KABEDI MBUYI, Présidente de l'ABCA, Gouverneur de la Banque Centrale du Congo (BCC).

Après avoir examiné les points à l'ordre du jour, le Bureau a :

1. noté l'état de mise en œuvre des décisions du Conseil des Gouverneurs tenu le 20 août 2021 et a instruit le Secrétariat de l'ABCA d'assurer le suivi de la mise en œuvre des décisions qui sont en cours de réalisation ;
2. pris note des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme de Coopération Monétaire en Afrique (PCMA). Le Bureau a également encouragé les Sous-régions à renforcer la coordination des politiques monétaires et fiscales afin d'améliorer les performances qui répondent aux critères du PCMA ;
3. encouragé les Sous-régions qui n'ont pas encore développé un cadre de politique monétaire harmonisé à le faire dans les meilleurs délais ;
4. noté l'amendement de la définition et de la lecture du critère sur le ratio de la dette publique générale au PIB. A partir de 2022, le critère se lira comme suit : "ratio de la dette publique générale (intérieure et extérieure) au PIB";
5. pris note des informations fournies sur le projet de Statuts et de Structure de l'Institut Monétaire Africain (IMA), en particulier la soumission attendue par la Commission de l'Union Africaine (CUA) de la version finale du projet pour examen par le Conseil des Gouverneurs lors des prochaines Réunions Annuelles en août 2022 ;
6. approuvé, dans le cadre de la coopération continue avec la Banque Centrale Européenne (BCE), la poursuite des discussions entre l'ABCA, la CUA et la BCE pour le partage des expériences sur la création et le fonctionnement de l'Institut Monétaire Européen afin que ces expériences puissent être utilisées dans le cadre de la création et du fonctionnement de l'IMA ;

7. pris note de la décision approuvant les critères de convergence macroéconomique du PCMA par la réunion ministérielle du Comité Technique Spécialisé (CTS) sur les Finances, les Affaires Monétaires, la Planification et l'Intégration Economiques, du 17 décembre 2021, et de l'adoption de cette décision par le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine (UA), du 6 février 2022 ;
8. demandé à la CUA, à l'ABCA et aux Communautés Economiques Régionales (CER), en attendant l'opérationnalisation de l'IMA, de travailler en étroite collaboration pour activer le mécanisme d'évaluation par les pairs adopté par le Conseil des Gouverneurs en 2017 dans le but d'améliorer le respect des critères de convergence par les pays ;
9. sélectionné pour le Séminaire Continental de 2022 sur le thème : "Tirer parti de la technologie pour la promotion des investissements dans le secteur bancaire panafricain afin de faire progresser la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine (ZLECAF) : Le rôle des Banques Centrales", les sous-thèmes ci-après :
 - a. Promotion des FinTech et développement des systèmes bancaires panafricains et des paiements transfrontaliers pour le renforcement de l'intégration commerciale en Afrique : Le rôle des Banques Centrales ;
 - b. Stratégies de mobilisation des capitaux, mécanismes de transmission de la politique monétaire et stabilité financière pour la promotion de la ZLECAF : Le rôle des innovations technologiques ;
 - c. Tirer parti de la technologie pour soutenir le verdissement du système financier africain.
10. sélectionné pour le Symposium des Gouverneurs de 2022 sur le thème : "Les innovations numériques et l'avenir du secteur financier : Opportunités et défis pour les Monnaies Numériques des Banques Centrales", les sous-thèmes suivants :
 - a. Impact des innovations numériques sur l'inclusion financière en Afrique et l'avenir des intermédiaires financiers traditionnels ;
 - b. L'émergence des monnaies numériques et leurs implications pour la politique monétaire et la stabilité financière ;
 - c. Les Monnaies Numériques des Banques Centrales sont-elles une alternative efficace au développement des crypto-monnaies non réglementées ?
11. pris note des activités des Groupes de Travail de la Communauté des Superviseurs Bancaires Africains (CSBA) ;
12. noté les démarches entreprises pour travailler en partenariat avec la *Global Legal Entity Identifier Foundation (GLEIF)* et la plateforme MANSa sur des initiatives qui visent à renforcer la transparence des relations commerciales dans les économies africaines ;
13. demandé aux Présidents des Groupes de Travail de la CSBA de transmettre au Secrétariat de l'ABCA le projet de programme d'activités de leur Groupe de Travail pour la période 2023-2025 ;
14. invité le Groupe de Travail sur "La gestion de crise et la résolution bancaire et FinTech" dirigé par la Central Bank of Nigeria (CBN) à accélérer la finalisation des cadres d'harmonisation sur "La gestion de crise et la résolution bancaire" ainsi que "La réglementation et la supervision des FinTech" ;

